

PROVINCE DE QUÉBEC41^È LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 21 AVRIL 2015****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 21 avril 2015*

Aujourd'hui, à neuf heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

- n^o 28 Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.